

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par

M. Peu, Mme Faucillon, Mme K/Bidi et M. Rimane

-----

### ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il rend compte également du plan de reclassement des salariés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'extinction progressive de la SOLIDEO est évidemment justifiée, il convient d'être particulièrement attentif au suivi et à l'accompagnement de ses salariés, une fois leurs missions au sein de la SOLIDEO terminées.